

Privilège

approprié aussi de prendre à la Chambre des communes une liste des autres députés avec la même question de privilège. Mais clairement, il n'est pas nécessaire d'avoir le même argument encore et encore.

• (1520)

Je demanderais aux autres députés de donner leur collaboration au Président pour une telle approche.

Est-ce que j'ai le consentement des honorables députés?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député invoque le Règlement. Il sera peut-être en mesure de m'aider. Je reviendrai aux autres députés dans un moment.

M. Flis: En prenant votre décision, monsieur le Président, j'espère que vous voudrez bien ne pas tenir compte des arguments présentés au sujet de ce qui s'est produit dans une assemblée législative provinciale. Nous sommes maîtres de notre propre procédure et j'espère, monsieur le Président, que vous ne prendrez en considération que les arguments et les précédents cités dans *Beauchesne* concernant le serment d'office fédéral. Je voudrais, encore une fois, rappeler à quiconque souhaite intervenir dans ce débat, que nous sommes maîtres de notre procédure comme les députés provinciaux sont maîtres de la leur.

M. le Président: Le député a soulevé une question légitime. Je tiens à lui assurer que je serai très prudent en examinant cette affaire. Cependant, je crois que le député de Shefford a présenté une bonne argumentation. Il a dit tout ce qu'il pouvait dire pour me persuader et a bien couvert les grands points.

D'autres députés ont également demandé à poser la question de privilège. Je tiens à leur dire très clairement que je n'ai nul besoin d'entendre une longue argumentation. Je serai heureux d'écouter un ou plusieurs d'entre eux très, très brièvement. Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE
YORK-SUD—WESTON

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question de privilège porte sur une déclaration faite en cette Chambre par mon collègue

d'York—Sud—Weston hier, et je le cite alors qu'il parle de moi, il déclare:

Le député a organisé une cérémonie, à Hull il y a quelques semaines, où il a dit à tous les Canadiens qu'il se moquait du serment d'allégeance à la Reine du Canada qu'il avait prononcé, comme chacun d'entre nous, parce que son allégeance véritable était à la province de Québec. C'est son point de vue, il y a droit.

Monsieur le Président, il faut rétablir certains faits. Je ne me suis jamais moqué du Parlement canadien ni de la reine. J'ai prêté serment d'allégeance dans le plus grand respect de cette institution démocratique qu'est le Parlement canadien. Je n'ai jamais déclaré m'être lavé les mains par la suite. J'ai déclaré que c'était là une formalité, et je le répète. C'est une formalité. J'ai fait serment d'allégeance avant tout à mes électeurs, à mes électrices de Laurier—Sainte-Marie qui savaient fort bien, lorsque je me suis présenté, que j'étais souverainiste. Et les résultats de l'élection, je vous le rappelle, monsieur le Président, furent concluants: 68 p. 100 des électeurs ont voté en ma faveur, 19 p. 100 pour les libéraux, 8 p. 100 pour le NPD et 3,9 p. 100 pour les conservateurs.

Je crois que mon élection était légitime et fut légitime. Et je crois que je peux siéger ici tout autant, je ne répéterai pas tous les exemples qu'a apportés mon collègue de Shefford, mais tout au moins, je me rappelle qu'à chaque élection, en Grande-Bretagne l'aile gauche du *Labour* fait une campagne contre la monarchie, prête serment à la reine et une des premières motions qu'ils apportent c'est l'abolition de la monarchie. Et cela n'a jamais offensé les âmes sensibles au Canada anglais.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'insulter les Canadiens anglais. Je l'ai été vertement lorsque j'ai vu des Canadiens anglais fouler le drapeau du Québec au printemps dernier. Je n'ai pas l'intention de faire de même. Je vous dis que cela se passe très sereinement au Québec, dans le calme, et que des déclarations à l'emporte-pièce qui sont fausses, telles que celles qui furent faites à la Chambre par le député de York—Sud—Weston, hier, font en sorte de développer un climat préjudiciable tant au Canada qu'au Québec.

M. le Président: Encore une fois, j'hésite à interrompre l'honorable député. Mais je demanderais à tous les députés, dans leurs interventions, de faire très attention concernant les accusations ou charges concernant l'attitude des autres députés.

Je demanderais à l'honorable député de peut-être limiter son discours à l'affaire.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'allais conclure en disant que je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir de gens d'un parti